

Logigramme CRPE

QUOI	QUI		QUAND	COMMENT
	Emetteur	Destinataire		
Détection du besoin	Le médecin du travail	SAMETH ou COMETE ou les membres de la CELO (Cellule opérationnelle PDP)	Salarié en arrêt de travail et dans le cadre d'une visite de pré-reprise	Signalement par mail, téléphone, fiche de liaison etc
Accompagnement du salarié	SAMETH ou COMETE (si COMETE ne bénéficie pas d'un assistant social)	Service social CARSAT ou Assistant Social COMETE (le cas échéant accompagne le salarié pour la demande de RQTH et d'ORP auprès de la MDPH)	Dès la perspective du projet	Signalement par mail, téléphone, fiche de liaison etc
Élaboration du projet et pré-signature du CRPE	SAMETH ou COMETE ou Référent CPAM	En lien avec le médecin du travail, l'employeur, le salarié	Réunion quadripartite pendant l'arrêt de travail du salarié	Fiche PROJET CRPE Signature du CRPE en 3 exemplaires par l'employeur et le salarié
Envoi du projet à l'Assurance Maladie	SAMETH ou COMETE	Référent PDP CPAM	Le plus tôt possible : au moins 1 mois avant le début du CRPE	Par mail accompagné de la fiche projet
Transmission du projet	Référent PDP CPAM	Membres de la CELO et la DIRECCTE	Dès réception de la fiche projet	Par mail accompagné de la fiche projet. Le cas échéant de la demande d'imputabilité au service médical de l'Assurance Maladie
Validation du projet	Membres de la CELO et la DIRECCTE	Référent PDP CPAM	Pour la CELO : Si aucune question : sous 8 jours Si questions : attendre la prochaine date de la réunion de la CELO Pour la DIRECCTE : Sous 3 semaines selon les modalités du département	Par mail accompagné de la fiche projet.
Envoi du contrat CRPE	SAMETH ou COMETE	Référent PDP CPAM	Dès réception de la validation du projet et de l'accord de prise en charge par le Référent CPAM	Par courrier accompagné : 1- 3 exemplaires du CRPE signés par l'employeur et le salarié 2 - La notification de la RQTH (le cas échéant) 3 - La notification de l'ORP (le cas échéant) 4 - Le RIB Employeur 5 - Le dernier bulletin de salaire
Signature du contrat CRPE	Référent PDP CPAM	Direction CPAM	Dès réception des pièces CRPE	Les 3 exemplaires du contrat par courrier
Notification du CRPE	Référent PDP CPAM	Salarié, Employeur, le médecin traitant, la DIRECCTE, les services de production CPAM	Dès réception de l'ensemble des pièces	Courriers de notification accompagnés d'un exemplaire du contrat CRPE
Paiement du CRPE	Employeur	Référent PDP CPAM	A la fin de chaque mois	Envoi d'un bulletin de salaire par courrier ou par mail
Suivi du CRPE : bilan intermédiaire	SAMETH ou COMETE ou Référent PDP CPAM et Service social Carsat	SAMETH ou COMETE ou Référent PDP CPAM : employeur, médecin du travail Service Social Carsat : assuré	Au moins 1 mois avant la fin du contrat	Par téléphone, réunion etc
Prolongation du CRPE	SAMETH ou COMETE ou Référent PDP CPAM	Référent PDP CPAM	Au moins 1 mois avant la fin du contrat	Fiche Prolongation CRPE
Validation de la demande de prolongation	Référent PDP CPAM	Pour information : CELO et DIRECCTE Pour instruction : Employeur et salarié	Dès réception de la demande de prolongation	Notification de prolongation CRPE et copie de la prolongation
Conditions particulières CRPE (rupture, congé, arrêt de travail)	SAMETH ou COMETE ou Référent PDP CPAM ou Employeur ou Salarié	Référent PDP CPAM	Dès réception de l'information	Par mail ou par courrier (trace écrite)
Information conditions particulières sur CRPE (rupture, congé, arrêt de travail)	Référent PDP CPAM	Pour rupture : DIRECCTE, membres de la CELO, services de production CPAM Pour congés : Employeur, salarié et services de production CPAM, membres de la CELO Pour arrêt de travail : Employeur, salarié et services de production CPAM, membres de la CELO	Dès réception de l'information	Courriers de notification
Fin de CRPE : bilan final	SAMETH ou COMETE ou Référent PDP CPAM	Membres de la CELO	A la réunion CELO qui suit la fin du CRPE	En réunion pou par mail